Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 031-253102297-20250403-D25_04_561-DE

IV - PROGRAMME D'ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

IV.1 – PRÉPARATION DE LA CANDIDATURE A L'EPTB GARONNE

DÉLIBÉRATION N°25-04-561

Le jeudi 3 avril 2025 à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 21 mars 2025, s'est réuni à l'Hémicycle du Conseil Départemental de Lot et Garonne à Agen (47).

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE
Est nommé comme secrétaire de séance M. Henri SABAROT

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	OUI				11		
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	OUI				11		
Mélanie TISNÉ-VERSAILLES	NON	OUI	M. HELARY		11		
REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	OUI	M. SABAROT		9		
Delphine EYCHENNE	NON	OUI	M. VO VAN		9		
Annick COUSIN	NON	NON		NON	0		
Henri SABAROT	OUI				9		
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	M. FABRE		13		
DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON	OUI	M. BELLOC		10		
DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	OUI				9		
Paul VO VAN	OUI				9		
DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	OUI				8		
				Totaux	151	0	0

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	151
Membres présents	10	Vote pour	151
Membres représentés	5	Vote contre	0
Membres absents excusés	0	Majorité absolue	76,5
Nombre de votants	15		
Appréciation du quorum	9		

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 031-253102297-20250403-D25_04_561-DE

DÉLIBÉRATION N°25-04-561

VU la délibération n° D25-01-546, approuvant les nouveaux statuts du SMEAG et décidant de poursuivre les démarches et la constitution du dossier de reconnaissance en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB),

VU le vote du budget primitif 2025 du budget principal du SMEAG en date du 3 avril 2025,

CONSIDÉRANT les moyens affectés par le SMEAG dans le cadre de cette démarche de reconnaissance, tant en interne, qu'au titre des prestations externalisées, à savoir :

- Moyens internes :

Le SMEAG va mobiliser en interne 0,35 ETP (73 jours), valorisé globalement à 28 669,73 € (salaires chargés prévisionnels pour 2025), réparti comme suit :

- Pôle données – connaissance : 0,10 ETP (20 jours)
- Direction générale des services : 0,10 ETP (20 jours)
- Administration générale, finances : 0,10 ETP (23 jours)
- Communication générale : 0,05 ETP (10 jours)

- Prestations externalisées :

En plus des ressources internes, le SMEAG va prendre l'attache d'un conseil juridique pour consolider le montage juridique de l'EPTB. Le montant estimatif de ces prestations est évalué à soit 10 000 € TTC.

D'autres dépenses ou prestations sont envisagées notamment en termes de communication (création d'un logo, actualisation des noms du domaine, mise à jour du site internet, papier en-tête …), frais de réception, ainsi que la participation à diverses manifestations (ex : LAB'Eau de La Dépêche Events le 4 juillet), pour un montant total évalué à 30 000 € TTC,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE le plan de financement prévisionne ci-dessous :

Préparation de la candidature à l'EPTB Garonne

	Animation			Frais de structure (70/jour)	Prestations TTC
	En ETP	En € TTC	Nombre de jours		
63 780	0,35	28 669,73	73,00	5 110,00	30 000,00

	Taux d'aide		Assiette retenue		Montant de l'aide		Montant total d'aide en € TTC arrondi	Taux de financement réel
Financeurs	Animation	Prestations	Animation et frais de structure	Prestations	Animation et frais de structure	Prestations		
AEAG	80,00%		33 779,73		27 024	0	27 024	
AEAG		80,00%	0,00	30 000,00	0	24 000	24 000	
					Financement extérieur		**51 024**	**80%**
					Autofinancement		**12 756**	**20%**
					Coût total		**63 780**	**100%**

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2025 du budget principal du SMEAG,

Envoyé en préfecture le 07/04/2025
Reçu en préfecture le 07/04/2025
Publié le
ID : 031-253102297-20250403-D25_04_561-DE

DÉLIBÉRATION N°25-04-561

SOLLICITE, au titre de cette animation, un financement auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de 80 % du montant des salaires chargés (28 669,73 €) auquel s'ajoute un forfait de 70€/jour au titre des frais de structure (5 110,00 €), soit un montant total subventionnable de 33 779,73 €,

SOLLICITE, au titre des prestations, le cofinancement de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne à hauteur de 80 % calculé sur le montant TTC des dépenses prévisionnelles,

AUTORISE le président à effectuer toutes les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à AGEN, le 3 avril 2025
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire,

Le Président,
Jean-Michel FABRE